

DECLARATION D'APTITUDE AU VOL DE L'ULM (en cas de cession de l'ULM)

Partie réservée au vendeur

Je soussigné, (nom, prénom) : Tél :
domicilié à : n°, rue
code postal Ville
déclare que l'ULM (type ou appellation) : marques d'identification :

cocher la case correspondante :

est **apte au vol** conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux aéronefs ultra légers motorisés, à savoir :

«Les conditions techniques générales de conception, applicables à la date du premier visa de sa carte d'identification, sont respectées ;
Les éventuelles conditions techniques spéciales notifiées par le ministre chargé de l'aviation civile sont appliquées ;
L'ULM est conforme à la partie descriptive de sa fiche d'identification ou du formulaire de référence ;
Les modifications éventuelles ont été effectuées conformément à l'arrêté précité ;
Les règles particulières édictées par le ministre chargé de l'aviation civile sous forme de consignes opérationnelles ou de consignes de navigabilité sont respectées ;
L'ULM a été entretenu conformément à son manuel d'entretien ;
A la suite d'un incident ou d'un accident, l'ULM a été remis en état ;
L'expérience n'a pas démontré que l'ULM présente des risques ou des dangers graves qui n'avaient pas été prévus lors du visa de la carte d'identification».

est **inapte au vol** car :

- l'ULM est vendu en l'état : *lister les réparations/révisions à effectuer :
.....
.....
.....
- l'ULM est vendu « partiel » : *lister le(s) élément(s) manquant(s) :
.....
.....
.....

(*si la place disponible s'avère insuffisante, joindre une annexe pour établir la liste)

est d'une aptitude au vol « inconnue » (uniquement dans le cas d'une vente réalisée par un ayant droit du propriétaire physiquement incapable qui se déclare incompetent pour attester de l'aptitude au vol de l'ULM).

Date :

Signature :

Partie réservée à l'acquéreur en cas d'acquisition de l'ULM déclaré inapte au vol ou déclaré d'aptitude au vol « inconnue »

Je soussigné, (nom, prénom) : Tél :
domicilié à : n°, rue
code postal Ville

déclare l'ULM ci-dessus désigné apte au vol conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux aéronefs ultra légers motorisés compte tenu que l'ULM a été (rayer les mentions inutiles) réparé/révisé/complété.

Date :

Signature :